55B2883
552.028.839 RCS Paris

Copie certifiée conforme le
25 FEV. 2002
Le Greffier

2002 - 106
RG 2002-8411

Tal de COMMERCE de PARIS
N° dépôt
25 FEV. 2002
16693

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Paris, Chevalier de la légion d'honneur,

Vu la requête présentée par :

la société BANQUE FEDERALE DES BANQUES POPULAIRES

(1) 47.49, Rue de l'île d'Amour - 94.170 le Perreux sur Marne

Nommons (1) :M Remy TABUTEAU

demeurant : 11 Didier VILING

(2) 41, ave de Friedland 75008 Paris

en qualité de commissaire aux apports .

Disons que ce mandat de justice, confié au commissaire à titre strictement personnel compte tenu de ses compétences, ne peut en aucun cas être sous-traité.

Disons que le commissaire ci-dessus désigné pourra se faire assister par un ou plusieurs experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission.

Disons que, dès sa nomination, le commissaire proposera un devis détaillé des travaux avec ventilation du temps prévu, du taux horaire, et dans les mêmes conditions, le budget du ou des expert(s) qu'il se sera éventuellement adjoint.
En cas de contestation, ce budget devra être soumis à notre appréciation.

Disons que le commissaire nous exposera l'accomplissement de sa mission après avoir obtenu l'avis des intéressés sur ce compte-rendu.

Disons qu'une copie de la présente ordonnance sera déposée par le Greffier au dossier de la société, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Fait à Paris, le 22.02.2002

Le Greffier,

A.M. DECOURCELLE

Le Président du Tribunal,

G. COSTES

PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS